



Pension alimentaire à verser à une femme

Par Visiteur

J'ai eu des relations sexuelles avec une femme il y a 13 ans. Ca a duré quelques mois. Depuis, strictement aucune nouvelle jusqu'à aujourd'hui, ou par l'intermédiaire d'un avocat, elle me réclame une pension + différents frais (environ 8000?) pour un enfant issu de cette relation.

Je ne me souviens plus de cette femme, ni de son nom ni de son visage. Elle ne s'est jamais manifestée pour me signaler cette grossesse, cet accouchement et l'existence de cet enfant.

Je vous remercie vivement de m'indiquer quels sont mes droits et mes possibilités de défense face à cette situation hallucinante qui bouleverse ma vie 13 ans après.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous n'avez jamais reconnu cet enfant.

Est-ce qu'elle souhaite tenter une action en reconnaissance de paternité ou vous réclame-t-elle uniquement le versement d'une pension?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
uniquement versement de pension.

Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas ne donnez pas suite.

Légalement vous n'êtes pas le père de cet enfant et rien ne vous prouve que vous l'êtes. De ce fait je ne vois pas sur quel fondement cette dame s'appuie pour vous demander une pension. Qui nous dit qu'elle n'a pas fait la même démarche auprès d'autres hommes?

Ensuite le montant qui est demandé est totalement aléatoire.

Lorsqu'une pension est fixée sont pris en compte les revenus et frais des deux parents et les besoins des enfants. Ce n'est pas une somme fixée unilatéralement.

En conclusion puisque juridiquement vous n'êtes pas le père vous n'avez pas à faire suite à ce courrier.

Cordialement